

HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 23-03-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsleur Patrick CANCOUËT, Maire.

Etaient présents: M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU.

Absents excusés : M. Denis JOLY - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Déborah RUYAULT - Mme Claudine STEINMANN - M. Guillaume DUBOS.

Pouvoirs: M. Denis JOLY pouvoir à Marc CLOUET- Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à Mme Jennifer NUNES - Mme Déborah RUYAULT pouvoir à M. Lucien CORINTHE - Mme Claudine STEINMANN pouvoir à M. Guy BOISSEAU - M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER.

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	28
Date de convocation	23/03/2023
Date d'affichage	23/03/2023

Objet : Compte Administratif de l'exercice 2022 – Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du conseil municipal n°23-03-17 en date 30 mars 2023 portant adoption du compte de gestion pour l'exercice 2022,

VU l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023,

VU le compte administratif de l'exercice 2022,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, qui ne peut prendre part au vote, et qui quitte la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc CLOUET, 1er Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux et du Développement Durable

après en avoir délibéré et voté,

Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20230330-2023-18-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Date de réception préfecture : 03/04/2023 Pour: 17

M. Marc CLOUET (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - M. Fabien MOINIER.

Contre: 5 voix

M. Guy BOISSEAU (pouvoir Mme Claudine STEINMANN) - M. Lucien CORINTHE (pouvoir Mme Déborah RUYAULT) - M. Philippe HERCYK.

Abstention: 6 voix

Mme Carmela DEGLIAME - M. Philippe GEFFROTIN - M. François JEFFROY - Mme Célia JOUSSERAND - M. Paul MOUSSARD- Mme Bouchra DERKAQUI.

<u>Article_1</u>: APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2022 faisant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

	Récettes	40 206 467 E0 C
0	Dépenses	10 206 467,52 € 8 700 901,66 €

soit un excédent de 1 505 565,86 €

Section d'Investissement

0	Recettes	2 544 267 40 6
0	Dépenses	3 541 267,40 € 4 976 180,22 €
	Dont report de l'exercice N-1 : 1 998 891,00 €)	

soit un déficit de 1 434 912,82 €

Sections de Fonctionnement et d'Investissement confondues

Excédent global cumulé des sections 70 653,04 €

Publiée ou Notifiée le

Certifiée exécutoire par Le 03/04/2023

Patrick CANCOUËT



Le secrétaire de séance Lucien KLIPFEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20230330-2023-18-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Date de réception préfecture : 03/04/2023